UE7

FAQ

Tutorat Santé Lorraine

Concept de la FAQ

- Nous répondons aux questions posées la semaine précédente via un Gform
- Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez les poser dans les salons Discord dédiés à cela car nous avons peu de temps pour de nombreuses questions !
- Les horaires sont les suivantes : 18h-19h
- Coupez vos micros svp pour que tout le monde puisse entendre les explications de vos tuteurs préférés

Question 1 :

Quelles sont les principales lois de bioéthiques qu’on doit apprendre?

Réponse 1 :

Quelles sont les principales lois de bioéthiques qu’on doit apprendre?

Il faut connaître toutes les lois bioéthiques puisqu'elles sont susceptibles de tomber à l'examen. Cependant, vous pouvez vous focaliser en priorité sur celles notées en gras dans les polycopiés.

Réponse 1 :

Quelles sont les principales lois de bioéthiques qu'on doit apprendre?

Typiquement, il faut savoir que les premières lois intitulées « lois de bioéthique » datent de 1994. Par exemple, la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994 relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche.
Il est aussi important de connaître le type de loi associé à chaque date, comme la loi relative au respect du corps humain, transcrite dans le Code civil, qui date du 29 juillet 1994.

La prof ne devrait pas faire de piège sur le numéro associé à la loi (par exemple, la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994 ne pourrait pas être remplacée par n° 93-548 dans un QCM, ce genre de confusion ne devrait pas apparaître).

En conclusion, il faut connaître un peu le contenu de chaque loi importante (les lois mises en gras dans le cours) et avoir une idée générale du cours. Il n'est donc pas nécessaire d'apprendre le contenu exhaustif de chaque loi.

Question 2 :

Est ce qu’à l’examen il y’a beaucoup de chiffres ?

Réponse 2 :

Est ce qu'à l'examen il y'a beaucoup de chiffres?

Les différentes données chiffrées des cours ne sont pas à connaître précisément, mais il faut retenir un ordre de grandeur, qui pourra vous être demandé

Exemple : on peut vous demander si la proportion d'obésité chez les adultes (18-65 ans) est plus élevée que chez les personnes âgées. Cependant, il ne serait pas nécessaire d'inclure des chiffres spécifiques, comme le fait que 27 % des adultes (18-65 ans) sont obèses, tandis que seulement 10 % des personnes âgées de plus de 65 ans le sont. (ce sont d'ailleurs des données utilisées uniquement à titre d'exemple)

Question 3 :

J'ai du mal à comprendre ce qui change entre les préventions primaire, secondaire et tertiaire entre la classification de l'oms et de jamoulle la différence réside uniquement sur la présence d'une prévention quaternaire et d'une vision relationnelle médecin-patient pour Pr. Jamoulle ?

Réponse 3 :

J'ai du mal à comprendre ce qui change entre les préventions primaire, secondaire et tertiaire entre la classification de l'oms et de jamoulle la différence réside uniquement sur la présence d'une prévention quaternaire et d'une vision relationnelle médecin-patient pour Pr. Jamoulle ?

L'OMS distingue trois niveaux de prévention :

- ***Primaire*** *: éviter l'apparition de la maladie (ex. vaccination).*
- ***Secondaire*** *: dépister précocement (ex. mammographie).*
- ***Tertiaire*** *: limiter les complications (ex. rééducation après AVC).*

→ **Jamoulle ajoute une prévention quaternaire pour éviter la surmédicalisation (ex. limiter les examens inutiles) ET intègre une vision plus centrée sur la relation médecin-patient.**

Question 4 :

Quelle est la différence entre sensibilité et spécificité ?

Réponse 4 :

Quelle est la différence entre sensibilité et spécificité ?

La sensibilité	La spécificité
- mesure la capacité du test à détecter correctement les personnes malades, c'est-à-dire les vrais positifs. Autrement dit, c'est la probabilité que le test soit positif chez une personne malade. Prenons le test de dépistage du VIH. Si une personne porteuse du VIH fait le test et que le test est positif, c'est un **vrai positif**. Si le test est négatif alors que la personne est effectivement porteuse du VIH, c'est un **faux négatif**. Une **haute sensibilité** signifie que le test détecte la majorité des personnes porteuses du VIH, ce qui est crucial pour éviter de manquer des cas et permettre un traitement précoce.	- mesure la capacité du test à identifier correctement les personnes saines, c'est-à-dire à éviter les faux positifs. C'est la probabilité que le test soit négatif chez une personne saine. Si on prend l'exemple d'un test de dépistage pour le cancer du col de l'utérus, une personne qui n'a pas de cancer et dont le test est négatif est un **vrai négatif**. Si une personne sans cancer reçoit un résultat positif (faux positif), cela peut entraîner un suivi inutile et des traitements non nécessaires. Une **haute spécificité** signifie que le test est très fiable pour exclure les personnes qui n'ont pas la maladie.

Question 5 :

J'ai du mal avec la notion de iatrogène, ce serait-possible de réexpliquer ?

Réponse 5 :

J'ai du mal avec la notion de iatrogène, ce serait-possible de réexpliquer ?

La notion de iatrogénèse comprends les EIAS et les EIGS !
Ne pas confondre ces termes.

La iatrogénie évoque les **conséquences directes d'événements sur la santé du patient.** Alors que les événements indésirables sont des événements qui auraient pu, ou qui ont eu un impact négatif sur la santé du patient.

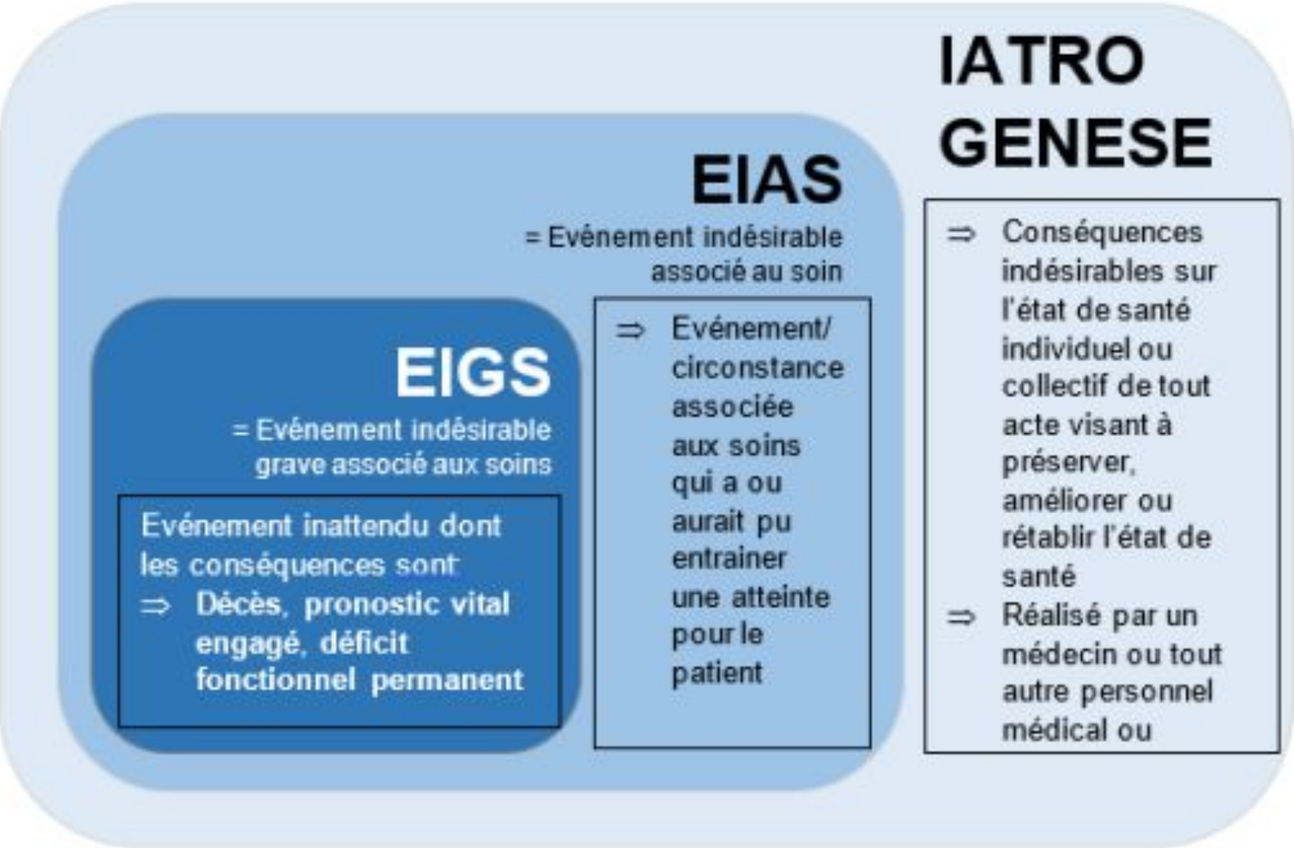

Question 6 :

Je suis perdu avec les prélèvements d'organes, est-ce que si la famille conteste il peut quand même y avoir prélèvement ?

<u>Réponse 6</u> :

Je suis perdu avec les prélèvements d'organes, est-ce que si la famille conteste il peut quand même y avoir prélèvement ?

Depuis la loi du **26/01/2016,** selon les informations du vidéo-cours, les proches sont uniquement INFORMÉS.

<u>Il est annoncé aux proches</u> :

- qu'il y a un prélèvement fait sur le défunt
- de la nature du prélèvement
- de sa finalité

La **non inscription sur le RNR** et/ou le fait que le défunt **n'ai pas manifesté clairement son refus** par écrit ou par oral → Compte comme un **<u>consentement</u>**

Les proches ont uniquement un rôle de **porte-parole du défunt**, et ceux, à titre **INFORMATIF** pour le médecin. Les proches peuvent évoquer le fait que le défunt n'était pas pour le don d'organe, et cela orientera la décision du médecin, cependant, légalement, le médecin **aurait tout de même le droit de le faire. (en théorie il n'ont même pas besoin de rechercher un refus potentiel)**

Question 6 :

Dans les cas concrets, je pense que le médecin ne pratiquerait pas le prélèvement d'organes mais dans le droit, on dirait que c'est possible quand même, qu'est ce qu'on doit répondre si on a cette question au concours ?

<u>Réponse 6</u> :

Dans les cas concrets, je pense que le médecin ne pratiquerait pas le prélèvement d'organes mais dans le droit, on dirait que c'est possible quand même, qu'est ce qu'on doit répondre si on a cette question au concours ?

Dans ce genre de cas, ce qui compte +++ c'est **<u>ce qui est dit dans le cours</u>**.

La pratique peut s'avérer différente de ce qu'il y a **écrit dans la loi**, cependant, le jour du concours, il f**aut répondre en fonction du contenu du cours** uniquement *(même quand l'information en question est peu/pas appliquée voire fausse)*

Question 7 :

Concernant la summa divisio du droit, pourquoi certains êtres comme l'embryon ou les animaux sont-ils juridiquement considérés comme des "choses" alors qu'ils bénéficient d'une protection spécifique ? Pourquoi on ne peut pas leur attribuer une personnalité juridique ?

Réponse 7 :

Concernant la summa divisio du droit, pourquoi certains êtres comme l'embryon ou les animaux sont-ils juridiquement considérés comme des "choses" alors qu'ils bénéficient d'une protection spécifique ? Pourquoi on ne peut pas leur attribuer une personnalité juridique ?

Les embryons et les animaux sont traités comme des "choses" parce qu'ils ne peuvent pas avoir de droits et de responsabilités comme les humains. Pourtant, ils ont des protections spéciales parce qu'on reconnaît qu'ils ressentent la douleur et méritent d'être traités avec respect.

Question 8 :

Et est-ce que vous avez des conseils pour tout retenir jusqu’au concours ?

Réponse 8 :

Et est-ce que vous avez des conseils pour tout retenir jusqu'au concours ?

Pour essayer de retenir le maximum, vous pouvez réviser régulièrement les cours, se faire un planning afin d'intégrer les révisions d'UE7 dans les révisions des cours de spécialités. Vous avez également à votre disposition les flashcards de l'UE7, les fiches qui sortent régulièrement et il est nécessaire de faire les colles afin de vérifier le bon apprentissage des cours !